

Conditions générales de participation aux cours SSSA

Conditions	Cours de formation, de perfectionnement et Camps Organisé par SSSA	Cours de perfectionnement Organisé par des associations/institutions affiliées
Inscription	Les inscriptions se font en ligne sur www.snowsports.ch . Les inscriptions faites verbalement, par téléphone ou par tout formulaire autre ne sont pas prises en considération. L'inscription est définitive !	
Délai d'inscription	L'inscription doit être parvenu à Swiss Snowsports jusqu'au délai d'inscriptions (date de l'inscription en ligne). Les inscriptions tardives ne seront prises en considération que dans la limite des places disponibles et contre un supplément de CHF 150.00 (CP: CHF 50.00) .	L'inscription doit être parvenu à l'organisateur jusqu'au délai d'inscriptions. C'est à l'organisateur si des inscriptions tardives peut être accepté ou pas.
Frais du cours	Une facture pour les frais du cours sera établie et devra être réglée avant le début du cours . Les documents d'admission doivent parvenir à la SSSA au plus tard 3 jours ouvrables avant le début du cours. Si ce délai n'est pas respecté, l'exclusion immédiate du cours aura lieu . Il n'y aura aucun remboursement des frais de cours.	Sauf avis contraire, le montant du cours est encaissé sur place, au début du cours.
Hébergement / Abonnement	Pour les cours de Swiss Snowsports, l'hébergement et les abonnements sont proposés à un prix préférentiel (sauf CP Backcountry). Leur coût sera ajouté aux frais de cours sur la facture. Seuls les nuitées/abonnements indiqués à l'inscription sont réservés !	L'organisateur ne réserve pas d'hébergement et n'organise pas les abonnements. C'est au participant de s'en occuper.
Convocation au cours	Une convocation vous est envoyée 10-14 jours avant le début du cours.	La convocation du cours sera envoyée par l'organisateur du cours.
Matériel de cours	La convocation au cours contient les informations nécessaires quant au matériel. Tout l'équipement personnel doit être apporté par les participants. Les manuels ne sont PAS inclus dans les frais du cours.	
Assurance annulation	La conclusion d'une assurance pour frais d'annulation est VIVEMENT recommandée à chaque participant ! La documentation correspondante d'AXA Winterthur vous sera envoyée avec la facture. La couverture d'AXA Winterthur commence à partir de la date valeur du paiement.	
Désistement après le délai d'inscription	Les désistements doivent être annoncés par écrit au bureau de Swiss Snowsports ! <ul style="list-style-type: none"> Montant du cours déjà versé* : Les frais de cours ne sont pas remboursés par Swiss Snowsports. Il appartient à l'assurance annulation du participant de le faire. Montant du cours* qui n'a pas encore été versé: doit être réglé immédiatement auprès de Swiss Snowsports. Les remboursements sont à facturer à l'assurance annulation du participant. Après le paiement, SSSA émet une confirmation de paiement. *y inclus les frais d'hébergement / abonnements	Les désistements doivent être annoncés par écrit à l'organisateur du cours.
Matériel photographique	La SSSA et ses partenaires (comme les remontées mécaniques) se réservent le droit d'utiliser tout matériel photographique éventuel à des fins de marketing. Toutefois, il est possible de révoquer le droit d'utiliser les données et les images, et de les communiquer à des tiers, avant le début du cours. Pour cela, une demande expresse doit être formulée à education@snowsports.ch . Il est à noter que les données nécessaires au développement de l'exploitation sont traitées dans le respect des règles de confidentialité.	
Affiliation	Le Règlement d'admission, droits et devoirs des membres et Règlement sur les licences fait partie de l'inscription. Les diplômés des cours Kids Instructor reçoivent automatiquement une affiliation d'essai gratuite d'un an. Les diplômés des modules Méthodologique, Technique, Cours instructeurs, Hors-piste + Randonnée et des Modules à choix sont automatiquement enregistrés en tant que membres après avoir terminé le cours et reçoivent également en cadeau la cotisation pour la saison suivante.	
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> Tous les participants doivent conclure une assurance responsabilité civile et une assurance accidents. Swiss Snowsports décline toute responsabilité ! Les dates et lieux des cours sont sujets à modification. Pour des informations actualisées, veuillez consulter www.snowsports.ch Lorsqu'il y a moins que 6 participants, l'organisateur décide si le cours a lieu ou non. Les Conditions générales incluant le „Règlement d'application Formation de professeur de sport de neige en Suisse“ et le „Règlement et directives Professeur de sports de neige avec brevet fédéral“ font partie intégrante de l'inscription et ont une valeur définitive. Le présent rapport contractuel est régi par le droit suisse. Le for est à Belp. 	